

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 mars 2025

RENFORCEMENT DU SOUTIEN À L'UKRAINE - (N° 1001)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par
M. Mazaury

ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 55, supprimer les mots :

« en vigueur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Il enlève une mention inutile.